

Permis récupéré  
en 7 jours.

*Secrétariat général*

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE  
ET DU CONTENTIEUX  
Bureau du Contentieux de la Sécurité Routière

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Tél. : 01 40 00 00 00  
Télécopie : 01 40 00 00 00  
Référence à rattacher :

DLP/

Le ministre de l'intérieur,

à

Monsieur le président du tribunal administratif de Lille

**OBJET** : Requête en référé n° [ ] rmée par Monsieur [ ]

**P. J.** : 1 pièce-jointe en annexe

Vous m'avez transmis la requête en référé présentée par Monsieur [ ] enregistrée le [ ] mars 2019 près le greffe de votre juridiction et tendant à la suspension de la décision référencée 48SI du [ ]

Cette requête appelle de ma part les observations suivantes.

**I - EXPOSE DES FAITS ET DE LA PROCEDURE**

Monsieur [ ] né le 17 [ ] [ ] (59), a commis une série d'infractions au code de la route, répertoriées dans le relevé d'information intégral (pièce n°1).

Par une lettre 48SI du [ ] 2018, j'ai notifié au requérant un retrait de 6 points sur son titre de conduite consécutif à une infraction du [ ] [ ] ainsi que l'ensemble des décisions de retraits de points antérieures et informé l'intéressé de la perte de validité de son permis de conduire pour solde de points nul.

C'est dans ces conditions que par requête enregistrée au greffe du Tribunal de céans [ ] mars 2019, le requérant sollicite, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, la suspension de la décision référencée 48SI du [ ] 2018.

## II- DISCUSSION

### Sur le non lieu à statuer

Un requérant n'est recevable à demander au juge des référés d'ordonner, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, la suspension d'une décision à l'encontre de laquelle il a formé par ailleurs un recours en annulation, que pour autant que la mesure dont il sollicite le prononcé a un objet.

En l'espèce, il ressort du relevé d'information intégral de Monsieur [redacted] daté du mars 2019 (voir pièce n°1) sur lequel ne figure aucune mention relative à une décision 48SI, qu'il dispose d'un solde de 1 point.

Le solde de points est positif du fait de l'enregistrement du stage effectué le [redacted] 2018 (ajout de 4 points).

Par suite, les conclusions tendant à la suspension d'une décision 48SI invalidant le permis de conduire de Monsieur [redacted] ont **sans objet**.

\*\*\*\*

**Par ces motifs, je vous demande de bien vouloir prononcer un non-lieu à statuer sur les conclusions de Monsieur [redacted] tendant à la suspension de la décision 48SI du 16 novembre 2018.**

Pour le Ministre de l'intérieur,  
et par délégation,  
La cheffe du bureau du contentieux  
de la sécurité routière

